

Réf.	2020	2407
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
12.06.2020	22.06.2020	19	14	19

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle des Marronniers, 2 rue de l'Ancienne Ferme École à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

Mmes ARTUS, DUPONT, HENNOCQ, JOAO, MARCADÉ et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

Mme DUVAL ayant donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme MAINGONNAT ayant donné pouvoir à M. JACQUET

M. GOBLET ayant donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme JALABERT ayant donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme DELANGUE ayant donné pouvoir à Mme HENNOCQ

Mme Eléanore HENNOCQ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT DE L'ORGE, DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

VU l'arrêté n° 2011-PREF-DRCL du 19 octobre 2011, portant adhésion de la commune de Fontenay-lès-Briis au Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval.

VU l'arrêté n° 2019-PREF-DRCL-496 du 23 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat de l'Orge,

VU l'article 7 des statuts du Syndicat qui précise que les communes dont le nombre d'habitants retenu est inférieur à 3500, ne disposent que d'un délégué titulaire et d'un suppléant,

VU les élections municipales en date du 15 mars 2020,

VU l'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020,

VU l'arrêté n° 2019-PREF-DRCL-496 du 23 décembre 2019 portant modification des statuts du Syndicat de l'Orge,

VU l'arrêté n° 2011-PREF-DRCL du 19 octobre 2011, portant adhésion de la commune de Fontenay-lès-Briis au Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval,

VU l'article 7 des statuts du Syndicat qui précise que les communes dont le nombre d'habitants retenu est inférieur à 3500, ne disposent que d'un délégué titulaire et d'un suppléant,

VU les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200618-2407-20-DE Date de télétransmission : 23/06/2020 Date de réception préfecture : 23/06/2020
--

VU l'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020,

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré à **l'unanimité**, le Conseil municipal, compte tenu des candidatures proposées,

DESIGNE pour représenter la commune de Fontenay-lès-Briis au Syndicat de l'Orge :

- 🚩 Délégué titulaire : Thierry DEGIVRY
- 🚩 Délégué suppléant : Jérémie BRUNEL

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Thierry DEGIVRY.



Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200618-2407-20-DE
Date de télétransmission : 23/06/2020
Date de réception préfecture : 23/06/2020